

Protoxyde d'azote : la France durcit sa législation face à un danger sanitaire croissant

Compte Test - 2026-07-25 10:55:57 - Vu sur pharmacie.ma

Longtemps perçu comme un produit festif sans réelle dangerosité, le protoxyde d'azote est aujourd'hui considéré comme une véritable menace de santé publique. Face à l'augmentation constante de sa consommation à des fins récréatives et à la multiplication des complications graves, l'Académie nationale de médecine a appelé, le 7 juillet 2026, à renforcer les mesures de lutte contre ce phénomène. Quelques jours plus tard, le Parlement a adopté la loi Ripost, qui marque un tournant majeur dans la réglementation de ce gaz psychoactif. À compter du 1er février 2027, la vente de protoxyde d'azote aux particuliers sera interdite en France, de même que son utilisation à des fins non médicales. Les contrevenants s'exposeront à une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende. Cette décision traduit la volonté des autorités de mettre fin à une consommation qui continue de progresser malgré les mesures déjà prises, notamment l'interdiction de vente aux mineurs en 2021 et la réglementation des formats commercialisés en 2023. Le succès du protoxyde d'azote s'explique par plusieurs facteurs : son faible coût, sa grande facilité d'accès, une perception erronée de son innocuité et des effets brefs qui rendent sa consommation discrète. Initialement observé dans les milieux festifs alternatifs, son usage s'est progressivement diffusé dans les universités, notamment chez les étudiants en médecine, avant de toucher les adolescents et les jeunes adultes. Les chiffres témoignent de cette progression. En 2021, 5,5 % des élèves de troisième déclaraient avoir déjà expérimenté le protoxyde d'azote. En 2024, cette proportion atteignait 5,8 % chez les lycéens. Chez les jeunes de 18 à 24 ans, 14 % avaient déjà essayé ce gaz et plus de 3 % en avaient consommé au cours de l'année. Les étudiants en médecine apparaissent particulièrement concernés : selon les enquêtes, entre 11 % et plus d'un tiers d'entre eux déclarent une consommation récréative, certains présentant même des troubles de l'usage. Parallèlement à cette diffusion, les complications médicales ne cessent d'augmenter. Santé publique France rapporte que le nombre de cas graves signalés aux centres d'addictovigilance a été multiplié par près de quatre entre 2020 et 2023. Pour la première fois, deux nouveau-nés présentant des troubles neurologiques ont également été signalés après une exposition prénatale liée à une consommation répétée pendant la grossesse. Les effets indésirables du protoxyde d'azote peuvent être immédiats ou apparaître après une consommation répétée. Les intoxications aiguës provoquent principalement des nausées, des céphalées, des troubles de l'équilibre, des pertes de connaissance, voire un arrêt respiratoire dans les situations les plus sévères. L'inhalation directe à partir des cartouches expose également à des brûlures par le froid. Les conséquences à long terme sont encore plus préoccupantes. En inactivant la vitamine B12, le protoxyde d'azote entraîne une atteinte neurologique parfois irréversible. Les patients peuvent développer des paresthésies, des troubles de la mémoire, des difficultés à marcher, des troubles cognitifs, ainsi que des anomalies hématologiques, musculaires et sphinctériennes. Pour l'Académie nationale de médecine, le renforcement de la législation constitue une étape indispensable, mais il devra s'accompagner d'une meilleure information du public, d'actions de prévention ciblées et d'une vigilance accrue des professionnels de santé afin d'enrayer durablement cette nouvelle forme d'addiction.